



Ville de
Kingersheim

Affichage relatif à la publicité des actes

conformément à l'ordonnance n°2021-13101 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021

Information aux habitants

**Liste des délibérations examinées lors du Conseil municipal du
Mercredi 29 janvier 2025 à 18h30**
(Convocation envoyée le 22 janvier 2025)

Sous la présidence du M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :

GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine, CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER Daniel, MAYORAL Caroline, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, HEYER Pascal, ROTH Laurent, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Ont donné procuration :

OUROUH Nabil a donné procuration à CHÉRAY Michel
ACHA Giulia a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
QUARTUCCI Luca a donné procuration à RICHE Laurent
REITH Caroline a donné procuration à GERRER Valérie
BACANY Carmen a donné procuration à HEYER Pascal
LARGER Philippe a donné procuration à ROTH Laurent

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

Numéros des délibérations du Conseil municipal examinées

AFFAIRES GENERALES

Point 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2024

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la délibération.

MARCHES PUBLICS

Point 2. Information au Conseil municipal : marchés à procédure adaptée supérieurs ou égaux à 4 000 € HT : période du 1er juillet 2024 au 31 décembre 2024

Le Conseil municipal est informé.

FINANCES

Point 3. Débat d'orientation budgétaire 2025

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la délibération.

Point 4. Taxe foncière sur les propriétés bâties : exonération en faveur des logements achevés depuis plus de dix ans au 1er janvier de la première année d'exonération ayant fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la délibération.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Point 5. Modification du Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil municipal est informé.

SERVICES TECHNIQUES

Point 6. Ecole du Centre : demandes de subvention

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la délibération.

Point 7. Rénovation de l'école du VDE : demandes de subvention

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la délibération.

Point 8. Travaux à l'école des Perdrix : demandes de subvention

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la délibération.

Point 9. Renaturation du parvis des bruines : demande de subvention

Le Conseil municipal approuve la délibération par 29 voix POUR (groupe Kingsheim, une Ville qui rassemble et Fadi Hachem) et 4 ABSTENTIONS (groupe Kingsheim Nouvelle Ere).

Point 10. Passerelle Améco : demande de subvention

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la délibération.

CULTURE – DYNAMIQUE ASSOCIATIVE

Point 11. Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et le Créa 2025-2028

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la délibération.

Point 12. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Indépendante Kingsheim

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la délibération.

Point 13. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association du Volley

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la délibération.

Point 14. Convention de mise à disposition de locaux aux associations

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la délibération.

ENFANCE

Point 15. Fermeture de l'école maternelle des Tilleuls

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la délibération.

RESSOURCES HUMAINES

Point 16. Tableau des effectifs

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la délibération.

Point 17. Protection sociale complémentaire : mandatement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour engager le dialogue social en vue de conclure un accord collectif local et lancer la procédure de marché public en vue de conclure une convention de participation en matière de prévoyance

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la délibération.

Le Maire



Laurent Riche

Les délibérations sont tenues à disposition au secrétariat général de la mairie.

Mise en ligne le 31 janvier 2025